

# La colonisation au Témiscamingue

L'HONORABLE C. R. DEVLIN SE  
FACHE

Un citoyen de Lorrainville nous écrit :

Permettez-moi, monsieur le Rédacteur, de relever certaines assertions plus ou moins fantaisistes parues le 22 février dernier dans le "Soleil" et contenues dans une conversation de l'honorable Ministre de la Colonisation avec un reporter du même journal. La difficulté proviendrait de ce que la Chambre de Commerce de Ville-Marie, secondée par le Conseil de comté et l'Association libérale, aurait formulé certaines demandes et exposé certaines lacunes existantes dans le comté de Témiscamingue et qui auraient été de nature à déplaire à l'honorable ministre de la colonisation. Pour le coup, Ville-Marie va l'avoir bonne. De là les foudres tonitrueuses de notre honorable député: le chemin de fer projeté du Témiscamingue ne touchera plus Ville-Marie, le bureau des mines devra déménager, l'agence des Terres de la Couronne et le bureau d'enregistrement n'ont qu'à se bien tenir; vraiment, c'est à se demander si l'on pourra trouver dix justes dans l'enceinte de cette pauvre localité pour la sauver d'une destruction inévitable. Vous y mettez du fiel, monsieur le Ministre, et la Chambre de Commerce de Ville-Marie ne peut pourtant pas se décider à verser des larmes de crocodile sur des menaces qui laissent trop voir le côté faible de votre argumentation.

D'abord, laissez-moi vous dire, honorable ministre que la Chambre de Commerce de Ville-Marie est formée de personnes respectables, ne vous déplaît, de généreux travailleurs qui ont beaucoup de bonnes actions à leur crédit et qui n'ont qu'une chose à cœur: le progrès et l'avancement du Témiscamingue en général plutôt que celui de Ville-Marie en particulier. Si vous vous en rappelez, lorsqu'il s'est agi de la nomination d'un agent des mines au Témiscamingue, après deux ou trois ans d'instances et de prières, nous avons insisté pour que le gouvernement fixe la résidence de ce monsieur à son gré. Et l'an dernier, lors de cette belle délégation à Québec de toutes les parties du Témiscamingue au sujet de la construction d'un chemin de fer, qu'avons-nous demandé unanimement, sinon un chemin de fer quelconque qui aboutirait au Témiscamingue, sans mentionner Ville-Marie, plutôt que Lorrainville ou autre endroit.

Ensuite, monsieur le Ministre, vous faites voir que la loi des Terres de la Couronne telle qu'elle existe vous va parfaitement. Si elle est si stricte pour ne pas dire davantage, c'est, dites-vous, afin d'empêcher les richards de notre chambre de commerce d'endetter nos colons. Vraiment les arguments deviennent de plus en plus rares et je vous invite, ami lecteur, à contempler toute la force de cette logique. Un Canadien-français un jour s'est mis dans la tête de devenir colon et de s'acheter un lot. Il s'adresse naturellement à l'agent des Terres, qui, d'après les ordres du Département doit faire une inspection et constater s'il y a quelques épinettes ou pins qui restent sur ce lot, de peur, voyez-vous, de faire dommage au marchand de bois, car celui-là il faut le ménager. De là le ridicule de s'entêter à ne pas vouloir séparer le domaine forestier du territoire à coloniser. Enfin notre colon va avoir son lot, mais entendons-nous quant aux conditions :

"Tu feras trois acres de défrichement au moins par année, lui dit-on, mais pas plus que cinq acres, pendant cinq années consécutives et pendant ce temps-là, si tu as du malheur, si tu passes au feu, si tu perds tes animaux, si la maladie visite ton foyer, enfin si tu as faim, tu ne peux rien faire pour t'aider, tu es mort civilement; impossible d'emprunter un sou, de vendre ou d'aliéner, même en faveur des richards de la Chambre de Commerce, de Ville-Marie." Si enfin la patente de son lot lui est octroyée, notre bon colon voudra tout naturellement placer son garçon sur un lot à côté du sien; impossible, car il lui faudra défricher au moins 50 acres sur son lot avant de pouvoir produire sa demande pour son fils. N'est-ce pas que c'est encourageant d'essayer à devenir colon? Et M. le Ministre de la Colonisation chantera après cela les gloires du colon!!!

Rien de surprenant que nos Canadiens-français nous laissent pour passer à Ontario. Rien de surprenant qu'on s'organise à Halleyburg pour accaparer nos colons et qu'on réussisse à nous les enlever en dépit des difficultés que crée la mauvaise politique des écoles dans la province voisine. Si vous voulez agrandir notre province de Québec, monsieur le Ministre; si vous voulez conserver chez nous des sujets si désirables que partout on convoite, ne leur refusez pas au moins l'appui moral qui leur est si nécessaire. Ils ont besoin de lots, ils ont besoin de chemins, ils voudraient être libres sur leur petit domaine. Ils voudraient une bonne fois pouvoir gagner quelques sous avec ce que les marchands de bois ont abandonné

sans avoir à payer un double droit. Vous lui jetez en pâture, avec grandes réclames, quelques milliers de dollars qui sont dépensés à tort et à travers quand il en faudrait bien davantage, si l'on tient compte de la position tout à fait unique où se trouve l'élément canadien dans la province. On s'en va dans l'ouest, dans l'Ontario, aux Etats-Unis, où l'âme de nos frères est exposée, où l'avenir de nos enfants est plus que menacé ; et nous disons que la Colonisation marche de l'avant ! Non, monsieur le Ministre, ce n'est pas avec une loi draconienne qu'on gagnera le cœur et le bras du colon ; il lui faut davantage ; à côté du froid dollar, il cherchera plutôt la sympathie, il reconnaîtra davantage la voix amie qui l'encouragera, qui l'aidera de ses conseils. Voulez-vous savoir, en un mot, ce qui manque à notre système de colonisation et ce qui a fait naître cette loi inique des Terres de la Couronne ? C'est l'appui moral qui fait défaut. On manque de zèle, on se moque du colon, on ne veut pas descendre jusqu'à sa chaumière si on ne le comprend pas. Aussi, a-t-on raison peut-être de dire que la Colonisation dans notre province n'est qu'un rêve.